



Direction Générale de la Santé
Centre de crise sanitaire
DGS/CCS N° 0 0 0 0 0 4

Paris, le 09 OCT. 2009

La ministre de la santé et des sports

à

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements de santé

Objet : Nouveau dispositif de prise en charge des enfants grippés A(H1N1)v – dotation en traitements pédiatriques des établissements de santé.

Afin de faciliter la prise en charge des enfants grippés, les établissements de santé qui ont mis en place des consultations spécifiques « grippe » pourront dorénavant assurer la prise en charge des enfants grippés de moins de 40 kg présentant un signe de gravité ou un facteur de risque de complications, en complément des établissements de santé sièges de SAMU. Dans ce cadre, la dotation de ces établissements en traitements antiviraux à usage pédiatrique issus du stock Etat (Tamiflu 30 mg et 45 mg) est en cours. Vous pouvez vous procurer la liste des établissements disposant de consultations spécifiques « grippe » auprès de votre Agence régionale de l'hospitalisation ou du SAMU-Centre 15 de votre département.

En parallèle, les pharmacies d'officine sont livrées *via* les grossistes répartiteurs à partir du stock du laboratoire Roche en Tamiflu 30 mg et 45 mg.

Par ailleurs, nous vous informons également que l'AFSSAPS a diffusé sur son site internet ([http://www.afssaps.fr/Infos-de-securite/Information-produit-Information-traitement/Recommandations-sur-l-utilisation-de-Tamiflu-R-oseltamivir-chez-les-nourrissons-de-moins-de-1-an-et-pour-la-preparation-extemporanee-d-une-solution-buvable/\(language\)/fre-FR](http://www.afssaps.fr/Infos-de-securite/Information-produit-Information-traitement/Recommandations-sur-l-utilisation-de-Tamiflu-R-oseltamivir-chez-les-nourrissons-de-moins-de-1-an-et-pour-la-preparation-extemporanee-d-une-solution-buvable/(language)/fre-FR)) ses recommandations en date du 7 septembre 2009 sur l'utilisation de Tamiflu® (oseltamivir) chez les nourrissons de moins de 1 an.

La directrice générale adjointe
de la santé


Sophie DELAPORTE